



Objet payé, rien reçu que faire?

Par **walter**, le **17/09/2008 à 13:11**

Bonjour, rnj'ai acheté une piece mécanique sur un forum à un particulier, payé le 25 aout à ce jour je n'ai rien reçu et le vendeur ne répond à aucun de mes emails. Que faire dans ce cas là? déposé une plainte? rnmerci de vos réponses

Par **JamesEraser**, le **17/09/2008 à 13:28**

Oui, cela semble logique pour identifier ce vendeur et lui demander des explications sur cette carence.rnPensez à réunir les éléments nécessaires à l'enquête.rnAdresse du site, pseudo du vendeur, moyens de paiement (carte bancaire, chèque, virement Paypal, mandat, etc....)rnSi vous avez imprimé l'annonce et les échanges de courriels, présentez les en même temps au service d'enquête.rnPour la suite de votre plainte, il y aura identification et transmission du dossier. Vous ne serez informé que lorsque l'auteur sera identifié et qu'une décision du parquet sera prise. Il faut du temps pour recevoir les éléments d'identification après réquisition judiciaire. Ne soyez pas pressé des suites.rnExperatooment

Par **walter**, le **17/09/2008 à 13:54**

merci à vous :)